

# Le droit de grève

Autant le dire tout de suite, ce que nous appelons “*droit de grève*” est fondé sur le droit imprescriptible du cri de l’enfant qui voit le jour. Manifestation du droit à la vie, qui se prolonge en échos, tout le long de l’existence, en droit de bien vivre. Le droit de protester qui fonde la grève doit donc être considéré non comme un droit octroyé, mais comme un *droit naturel*, imprescriptible.

En poussant son premier cri, en avalant sa première bouffée d’air comme condition première de vie, l’enfant clame son besoin de liberté et celui d’une certaine autonomie. Ce premier cri donne le ton ; d’autres manifestations, pour sa survie et la *persévérance* dans son être, le prolongeront chaque fois qu’un besoin impérieux surviendra... faim de pain, faim de Justice. Justice qui, aussi nécessaire que le pain quotidien, exige pour chaque homme, chaque famille et donc pour chaque citoyen les conditions décentes nécessaires à l’épanouissement de toutes ses composantes : *matérielles* tout d’abord – *primum vivere* : d’abord vivre – mais aussi *intellectuelles* et *spirituelles*... non moins indispensables.

Les libertés de respirer, de manger, de se cultiver, de s’aimer... de vivre enfin... ne sont ni prescrites ni octroyées par le Droit, qui doit les protéger. Le *droit de grève*, non plus. Puisqu’il s’agit, redisons-le, d’un droit naturel, *antérieur*, donc imprescriptible. Ce droit est, en définitive, constitué parce que – selon l’angle sous lequel nous les envisageons – nous appelons, *nos libertés*, *nos droits* ou *nos devoirs fondamentaux*. Les libertés ne peuvent en aucun cas être réduites à un quelconque droit normatif qui a pour rôle, non de les édicter, ni de les « déclarer », ni de les décréter... mais *de les reconnaître*, et *d’en garantir l’exercice*.

Exiger du Pouvoir les libertés, c’est dans une certaine mesure lui reconnaître – en démocratie, lui conférer – le droit de les accorder... ce qui, revient à lui en prêter la détention. Confusion tragique de la démocratie – encore une – qui revient à admettre que le pouvoir devrait concéder les libertés à ceux dont il prétend les détenir ! Les seuls pouvoirs que détiennent les pouvoirs en matière de droit naturel, sont ceux, répétons-nous, non d’octroyer les libertés et les droits y afférant, mais uniquement, après les avoir reconnues, d’en protéger les limites qui en conditionnent l’exercice. Ce qui constitue sa raison d’être et fonde sa légitimité ?

Si la grève est une *liberté* – donc un droit qui ne s’octroie pas mais se prend – nous n’avons pas affaire à un *principe* mais à la *manière* de l’exercer. En conséquence, on serait mieux avisé de parler non *du droit de grève* mais de *l’exercice du droit de grève* ; le problème serait ainsi mieux engagé, et l’on saurait que, le principe étant reconnu comme naturel et imprescriptible, il convient de chercher *les bonnes manières* de l’exercer... selon les contingences.

L’exercice du *droit de grève* est fondé dans les mentalités, non, comme il le devrait, sur une idée de protestation légitime – qui peut devenir incoercible, mais doit rester limitée, proportionnée et adaptée au besoin dont elle serait la manifestation – mais plutôt sur un *droit absolu* – un *impératif catégorique* – qui ne serait limité que par la contrainte d’une menace plus grande. Raisonnement barbare s’il en est : *le droit du plus fort* !

Du côté des *pratiquants*, la grève est communément conçue et exercée, non comme la manifestation d’une exigence vitale pour une vie décente, mais comme un moyen ordinaire de réclamer l’ordinaire.

re... voire le superflu. Ce droit est trop souvent considéré comme une simple occasion de se manifester ; pire, comme la protestation de nouveaux nantis, s'accrochant – futurs nouveaux *ci-devant* – à leurs privilèges.

Dans et hors de la forteresse – montée brique à brique à longueurs de luttes et de surenchères, afin de la rendre impenable – on est condamné, à attendre comme lors d'un siège. Les mentalités se sont dégradées, par lâcheté ou romantisme imbécile, à tel point qu'il est devenu impossible de prévenir les conflits ; toute initiative conciliante est considérée comme une provocation. Dès lors, on est condamné à attendre passivement la rupture des équilibres, sous peine d'être déclaré responsable du déclenchement des hostilités qui de toute façon viendront... À quoi bon prendre le risque de provoquer une surenchère et donc d'être *vaincu* plus encore ! Le sens du devoir, et, avec lui, celui des vertus, sont finalement rendus impraticables ou inefficaces.

Tout serait beaucoup plus facile et moins meurtrier si les *responsables*, pour éviter de devoir céder au chantage, prévenaient l'évolution des besoins..., si les *demandeurs* s'attachaient à proportionner leurs exigences aux situations... Si révisant la détestable habitude de tout traduire en termes de conflits, la famille, l'enseignement, l'éducation, les instances religieuses, politiques, économiques, sociales... la société tout entière... s'efforçaient de réformer la mentalité qui préside à la systématisation des conflits... Si, enfin on faisait plus souvent et plus sérieusement appel aux intermédiaires de génération naturelle et spontanée...

**R**eprenons la comparaison du premier cri de l'enfant à sa naissance, si riche en leçons. S'agit-il seulement une métaphore ? Ne s'agit-il pas plutôt de résoudre la contradiction du cours naturel des choses que ce cri suppose ? En effet, d'un côté, il doit

impérativement *persévérer*, pratiquer le "*deviens ce que tu es*", développer ses potentialités, *être* toujours davantage ce qui, en soi, est que cela advienne... De l'autre les hommes perpétuent une tendance naturelle... à se *dégrader*. Sans un effort *de conquête de soi-même*, de sa mémoire, de son intelligence et sa volonté, nous serions irrésistiblement ramenés vers la barbarie.

Ainsi, si l'on n'y prend garde, le cri des petits d'hommes – le « *non* » *cher aux enfants et aux barbares* – deviendra rapidement le moyen ordinaire d'exister. Les parents le savent, qui, au fur et à mesure de l'éveil de leur enfant, s'évertuent à lui apprendre de meilleures *manières*. Ils commenceront par lui apprendre à maîtriser ses instincts de rébellion et d'envie. À défaut de quoi, l'enfant deviendra capricieux et coléreux ; il gâchera sa vie et celle de son voisinage... Bien mauvais présages pour l'avenir de la société qu'il contribuera à perpétuer.

Au cours de l'éducation des enfants, les parents et les éducateurs sauront utiliser des *manières* plus raisonnables et finalement plus efficaces que la révolte permanente ; une fois devenu grand, elles lui serviront de références. La première règle que respectera l'éducateur est de refuser à l'enfant le chantage, et de ne lui accorder de ce qu'il demande, si la requête est raisonnable... et s'il le demande convenablement. En attendant que vienne le temps de la raison, celui des compromis et des ententes, celui de la sagesse enfin... allongeant ainsi la distance qui l'éloigne de la barbarie.

Barbarie qui, si elle n'est pas forcément la loi du plus mauvais, est celle du plus fort. Les hommes, en se civilisant, ont trouvé de meilleures *manières* ; faisons en sorte qu'ils n'en utilisent pas de pires ! Ainsi, lorsque l'un de ces petits d'homme – *civilisés* – sera confronté aux exigences de la nécessité, gageons qu'il se souviendra... et, qu'au lieu d'engager aussitôt la guerre, il rentrera du bon pied dans une dialectique devenue

positive, où la raison, le respect, la bienveillance, l'empathie... auront leur place.

**N**ous le savons bien, si l'enfant devient asocial, c'est aux parents et aux éducateurs qu'en incombe la première responsabilité. Surtout si, par lâcheté ou incompetence, ils n'ont pas su éviter que les rapports qu'ils ont eus avec les enfants ne tournent systématiquement à la confrontation.

Il y a en effet d'autres moyens ordinaires et raisonnables de faire valoir ses droits, aussi légitimes soient-ils. Les moyens de dernière extrémité employés – par exemple, prendre des entreprises ou des populations en otage – utilisés à tort et à travers, cela s'apparente à la guerre civile.

Il est vrai que – pour réformer cette gestion des conflits, certes inévitables, mais qui sont devenus un véritable fléau – il conviendrait de favoriser les conditions de l'émergence d'organismes représentatifs d'une autre espèce que celle des officines guerrières le plus souvent en place. Leurs raisons et leurs façons de faire se résument le plus souvent, en effet, à chercher toutes les occasions de jeter les partenaires – entendez ceux qui ont vocation à s'entendre – les uns contre les autres, puis de faire en sorte que les conflits enclenchés soient le plus violents possible... et qu'ils durent le plus longtemps possible...

La grève, en effet, est devenue pour beaucoup un moyen ordinaire de manifester leur opposition de principe, et accessoirement l'occasion de s'affirmer et de conforter leur besoin d'appartenance, de se compter, de tester, de donner des avertissements, ou tout simplement de permettre à quelques officines d'exister. C'est aussi pour d'autres – certes très minoritaires, mais dont on se sert pour conduire le bal – l'occasion de manifester leur haine, de satisfaire leurs fantasmes, d'assouvir leur agressivité, leur besoin d'en découdre, leurs envies ou leurs dépités... Et cela avec d'autant moins de risques que, pour arriver à leurs fins, ils envoient des braves types en premières

lignes du casse-pipe social, en leur laissant croire qu'ils sont dans la locomotive, alors qu'ils ne servent que de charbon !

Pendant ce temps, dans d'autres pays industrialisés, comme les États-Unis, l'Allemagne ou le Japon, les conditions de vie des entreprises et des employés ont su choisir la voie de l'entente contractuelle, et du compromis. Leur pouvoir d'achat et leurs conditions de travail y sont souvent mieux assurés ! Dans ces pays, les idéologies jouent un moindre rôle, et passent après l'intérêt des personnes ; on sait défendre ses intérêts véritables, et réserver les grands moyens pour la dernière extrémité...

**L**es ravages dont sont coupables les tenants de la pensée duelle, qui traduisent ou laissent se traduire tous les rapports en conflits, sont incalculables. Chaque péripétie relationnelle est immédiatement traduite en défaite ou en victoire. Bref, entre ceux qui entreprennent et ceux qui font, c'est la guerre.

Nos entreprises sont devenues des forteresses assiégées. Les chefs d'entreprises et leurs employés sont considérés comme des ennemis irréductibles, comment pourraient-ils se constituer en *communautés de destin* ; comment les intérêts qu'ils ont en communs pourraient-ils les conduire à s'entendre ?

La grève – le dernier des moyens – doit perdre son caractère de guerre civile et redevenir le moyen ultime – à n'utiliser qu'à contre cœur et en dernier ressort – d'obtenir les justes conditions d'une vie décente, en commençant par les plus pauvres ! Pour cela il convient, en toutes circonstances, pour les uns et les autres, de trouver les moyens **de faire coïncider l'intérêt et le devoir**, et ainsi tenter, à défaut de s'aimer, de ne pas se haïr, et d'ainsi constituer une communauté de destin où chacun ait sa place.

Michel Masson